

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 4 avril 2017**

Président de séance : Roger CHARPY, Le Maire

**Présents** : Roger CHARPY, Sophie ANDRE, Jean-Louis BELTRAMINI, Gérard CAGLINI, Régis GROS, Emmanuel POULET, Guy PREVOST, Patrick REGNIER, Francis RIQUE et Cédric RENARD

**Absent** : 0

**Secrétaire de séance** : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès verbal de la réunion du 2 février 2017 est adopté à l'unanimité. En début de séance, le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question de la redevance d'occupation du domaine public (RODP). Le conseil accepte cet ajout à l'ordre du jour.

### **1 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP) :**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'électricité, le montant de la redevance due par ENEDIS s'élève à 200 €. Le montant dû par Orange au titre des ouvrages de télécommunications électroniques s'élève à 919, 01 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces redevances à l'unanimité.

### **2 – Comptes administratifs 2016 :**

#### **2-1 Budget principal :**

Le maire présente le compte administratif qui retrace et arrête les dépenses et recettes réelles de l'exercice de l'année précédente ainsi que les résultats de clôture par section.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016, compte tenu des reports de l'exercice 2015, se solde par un excédent global de 259 961,44 € qui sera reporté sur l'exercice 2017 pour financer les travaux prévus. Cette somme conséquente témoigne de la bonne santé financière de la commune.

Il est à noter qu'une partie des subventions attribuées pour les travaux de l'église et les travaux forestiers n'a pas été perçue en 2016. On peut espérer que cette somme, qui s'élève à 31 340 €, sera versée sur l'exercice 2017.

Le maire, ne pouvant être à la fois juge et partie de son bilan financier, se retire et sous la présidence momentanée de Guy Prévost, 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif du budget 2016 est adopté à l'unanimité.

#### **2-2 Budget annexe :**

Le budget annexe permet de suivre et d'individualiser la gestion du « multicommerce ». Le résultat de clôture de l'exercice 2016 présente un excédent global de 7378,91 €. Le compte administratif du budget annexe est adopté avec 9 voix pour et une abstention.

### **3 – Compte de gestion 2016 :**

Le compte de gestion, confectionné par le comptable public de la commune qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le maire, doit coïncider parfaitement avec le compte administratif. Les écritures étant semblables, le compte de gestion communal 2016 est adopté à l'unanimité. Le compte de gestion du budget annexe est adopté avec 9 voix pour et une abstention.

### **4 – Taux d'imposition communaux 2017 :**

Conformément à ses engagements électoraux, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales qui reste le suivant :

- Taxe d'habitation :	20,50%
- Taxe foncière (Bâti) :	16,20%
- Taxe foncière (non bâti) :	59,18%
- CFE :	16,15%

Le produit de ces taxes locales directes alimentera le budget principal pour un montant de 159 045 €.

## **5 – Budget primitif communal 2017:**

Le maire présente le budget primitif communal qui répercute les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2017.

### **5-1 Budget primitif principal 2017 :**

#### **- Section fonctionnement.**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 621 753,85 €. Compte tenu de l'excédent dégagé en 2016, d'importants travaux de voirie concernant la rue de l'Eglise et une partie de la rue de Saint-Aubin sont envisagés cette année. Nous attendons les devis de plusieurs entreprises.

#### **- Section investissement.**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 320 000 € avec un virement de la section de fonctionnement de 126 413,09 €.

Les principaux investissements prévus sont :

- La construction de l'atelier municipal.
- La création de deux allées forestières au niveau de l'étang Rossignol et des travaux forestiers dans les parcelles 8, 9, 10 et 30.
- La réfection de la toiture de la cantine.
- La réfection de la toiture du lavoir de Bagin.

Grâce à l'excédent dégagé en fonctionnement et aux subventions obtenues ou en cours d'attribution, ces investissements seront réalisés sur nos fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif principal 2017.

### **5-2 Budget primitif annexe 2017 :**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 20 022 € et la section investissement s'équilibre à 23 625,86 €.

Compte-tenu de la vacance des lieux, aucun revenu de l'immeuble n'est prévu. L'équilibre du budget de fonctionnement annexe sera atteint par un prélèvement sur le budget communal de 13 600 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif du multicommerce est adopté avec 9 voix pour et une abstention par le conseil municipal.

## **6 – Demandes de subvention:**

#### **- Association Reliance**

L'association ayant fourni un bilan financier, l'accord de principe donné lors de la réunion du conseil du 12 décembre 2016 est confirmé. La subvention de 1000 € attribuée sera consacrée à l'organisation du vide grenier BD 2017

Afin de soutenir les organismes de formation CIFA et CFA, la subvention accordée s'élève à 500€ soit 100€ par élève.

#### **- Centre de formation d'apprentis : CIFA**

Quatre jeunes Merrillons sont scolarisés dans cette structure. Il s'agit de Grizard Dylan (charcuterie), Grizard Steven (boucherie), Quero Mylène (pâtisserie) et Trottier Gabriel (maintenance matériels parcs et jardins)

#### **- Centre d'apprentissage du bâtiment : CFA**

Un jeune scolarisé, Cermak Théo.

## **7 – Elections présidentielle et législative**

Un tableau de permanences a été établi pour les deux tours de chaque scrutin.

Le bureau de vote sera ouvert à la Mairie salle du conseil de 8h à 19h.